



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 – 2014

---

*Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie*

---

**2010/2301(INI)**

24.11.2011

## **AVIS**

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission du commerce international

sur l'UE et la Chine: un déséquilibre commercial?  
(2010/2301(INI))

Rapporteur: Yannick Jadot

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission du commerce international, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. considère que les déséquilibres commerciaux entre la Chine et l'Union reflètent schématiquement les différences entre leurs modèles social, économique et démocratique, et leurs spécificités en matière de démographie et de ressources naturelles; estime que l'absence ou le peu de respect de certains droits en Chine, notamment en matière de droits démocratiques, de droits sociaux et du droit du travail, contribue à cette situation; reconnaît que certains efforts sont faits pour rectifier ces déséquilibres mais estime qu'ils restent insuffisants; plaide dès lors pour un engagement constructif et encourage les deux partenaires à développer un dialogue stratégique plus étroit et plus responsable, fondé sur la compréhension mutuelle;
2. note qu'en 2016, la Chine obtiendra le statut d'économie de marché et demande à la Commission de proposer des mesures afin de conserver des mécanismes de défense commerciaux après cette date si besoin est, notamment pour les PME européennes innovantes; invite la Chine à respecter ses engagements vis-à-vis de l'OMC en garantissant l'ouverture totale de son marché aux biens et services et la liberté d'investissement; appelle de ses vœux la mise en place, entre l'Union et la Chine, d'échanges commerciaux facilitant la coopération et le développement socio-économique des deux parties; estime que celles-ci ont des défis à relever mais que de vastes perspectives s'offrent également à elles; souligne que l'essor de la demande dans les économies émergentes donne à l'Union l'occasion de tirer profit de la mondialisation en exportant encore davantage ses biens et ses services vers les nouveaux marchés; souligne la nécessité d'une réciprocité positive, notamment en ce qui concerne les marchés publics; regrette que la Chine continue de recourir à différentes barrières non-tarifaires qui limitent fortement la présence des entreprises européennes sur le marché chinois, leur occasionnent des coûts et les privent de débouchés commerciaux; souligne que l'accès à certains secteurs-clés reste limité, en raison des restrictions à l'investissement qui se traduisent par un plafonnement des prises de participation dans les secteurs stratégiques;
3. attire l'attention sur le fait que les entreprises européennes sont tentées de délocaliser leur activité en Chine pour réduire les coûts et augmenter leurs bénéfices, au détriment de la main-d'œuvre européenne et au mépris des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des normes sociales et d'emploi de l'Union;
4. considère que pour relever les défis posés par la Chine, l'Union européenne doit mettre en œuvre une politique industrielle ambitieuse et volontariste, fondée sur:
  - la définition, la mise en œuvre et le respect de normes strictes;
  - le renforcement des mesures anti-dumping là où elles se justifient;
  - l'adoption d'une approche plus ambitieuse, cohérente et équilibrée en matière de marchés publics européens, notamment en vue d'améliorer l'accès des entreprises de

l'Union au marché chinois;

- le développement de la recherche et de l'innovation;
  - le respect des droits de propriété intellectuelle;
  - et la promotion d'une économie verte et durable;
5. rappelle que pour être efficace, cette politique industrielle devra être élaborée, coordonnée et mise en œuvre à l'échelle européenne, et qu'une approche commune cohérente et efficace vis-à-vis de la Chine ne saurait reposer sur des approches purement nationales;
  6. souligne que les autorités chinoises offrent peu de protection contre la contrefaçon et sont réticentes à s'attaquer au problème, ce qui est un frein à l'expansion et à l'investissement des entreprises européennes en Chine; invite la Commission, dans le cadre des nouvelles négociations macro-économiques entre l'UE et la Chine, à élaborer les mesures qui s'imposent pour lutter contre la contrefaçon;
  7. observe que les restrictions d'accès au marché chinois et l'absence de protection adaptée de la propriété intellectuelle constituent autant d'obstacles majeurs à l'expansion en Chine des entreprises européennes; invite dès lors la Chine à s'employer d'urgence à améliorer son ouverture économique;
  8. constate par ailleurs le maintien de barrières techniques pour les sociétés étrangères et une tendance croissante à un traitement inégal de la part de certains organismes de réglementation chinois, ainsi que le manque de transparence en matière réglementaire;
  9. observe avec préoccupation que la Chine continue à opposer des obstacles à la liberté de commercialiser les terres rares et leurs produits dérivés à l'échelle mondiale, ces obstacles ayant encore été renforcés par la réduction des quotas d'exportation qui incluent à présent des alliages de terres rares; invite la Commission à coopérer de façon déterminée avec la Chine pour conclure des accords mutuellement profitables et respectueux du droit environnemental et du droit commercial international;
  10. estime que l'établissement, à l'initiative de la Commission, d'un mécanisme d'échange d'informations sur les accords intergouvernementaux entre États membres et pays tiers dans le domaine des échanges avec la Chine facilitera l'adoption d'une approche cohérente à l'égard de ce pays;
  11. souligne l'importance de mettre en place un cadre d'investissement entre les deux parties et de concilier la stratégie Europe 2020 et le plan quinquennal de la Chine;
  12. s'inquiète de la réticence des autorités chinoises à assurer la sécurité informatique et à lutter contre la cybercriminalité qui met à mal l'internet et la sécurité de l'information, et à une incidence extrêmement négative sur la situation socioéconomique de l'Union;
  13. rappelle les progrès réalisés par la Chine dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses propres normes et encourage en ce sens toute coopération Chine-Union dans les négociations internationales sur les normes; considère qu'en tant que premier marché

mondial, l'Union doit aussi rester le premier producteur de normes à l'échelle de la planète, en particulier dans les domaines stratégiques; demande donc que tous les biens en circulation sur le marché intérieur respectent strictement les normes de protection sociale, environnementale et sanitaire; invite les États membres à renforcer les mécanismes de surveillance du marché afin que seuls les biens conformes aux normes de l'Union soient autorisés sur le marché intérieur; demande à la Commission d'évaluer si une approche européenne commune de la surveillance des marchés serait un moyen approprié de renforcer les mesures de contrôle actuellement en vigueur;

14. relève que l'ampleur des investissements et des aides financières de la Chine dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique menace les secteurs de production de sources d'énergies renouvelables de l'Union; souligne que le rapport mondial 2010 sur les énergies renouvelables publié par le réseau mondial de promotion des énergies renouvelables pour le 21<sup>e</sup> siècle (REN 21) avec le soutien de l'Agence internationale de l'énergie et des Nations unies, indique qu'en 2009, la Chine a augmenté sa capacité de production d'énergies renouvelables plus que tout autre pays (de 37 GW sur une augmentation de 80 GW à l'échelle mondiale; invite par conséquent à prendre des mesures de toute urgence et à s'engager davantage afin que l'Union reste à la pointe de la technologie dans le domaine des énergies renouvelables et ne risque pas de devenir importatrice nette en la matière, en concentrant les efforts européens de recherche sur une gestion efficace des ressources et l'économie verte et en investissant dans une économie durable, équilibrée et cohérente; met en garde contre un usage inapproprié des barrières commerciales et des obstacles à l'investissement dans le secteur des biens verts;
15. souligne que la Chine occupe le premier rang du classement mondial d'installations de parcs d'éoliennes, que la Chine et l'Inde se classent dans les dix premiers producteurs mondiaux de turbines d'éoliennes et que la Chine produit actuellement la majeure partie des panneaux photovoltaïques de la planète; demande à la Commission et aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir l'élaboration et la production éco-efficaces de ces technologies et d'autres technologies innovantes sur le territoire de l'Union, afin de réduire de façon significative les émissions de gaz à effet de serre;
16. considère que la hausse de la demande intérieure et la poursuite des réformes économiques en Chine joueront un rôle décisif dans l'établissement d'un environnement économique plus équilibré et la réduction du déficit commercial; encourage la réforme nécessaire des services bancaires et le développement d'un marché réel du crédit à la consommation;
17. invite l'Union et la Chine à développer des partenariats stratégiques en recherche et développement et en matière de coopération industrielle, technologique et innovatrice dans les différents secteurs d'avenir de l'économie verte, tels que la réduction de la consommation, le recyclage, l'exploitation des "mines urbaines", la gestion efficace et durable des matières premières, des terres rares et d'autres ressources stratégiques tout au long du circuit économique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique par les moyens suivants:
  - le partage et la coproduction de technologies dans le domaine des énergies

renouvelables et l'élaboration de programmes conjoints de recherche et développement;

- l'amélioration de la transparence et de la fiabilité des données relatives à l'énergie et un meilleur échange d'informations et de bonnes pratiques;
- le renforcement du partenariat sur le projet ITER;

18. invite l'Union à intensifier ses efforts pour renforcer sa sécurité en matière de ressources en menant des recherches sur les solutions de remplacement durables;
19. souligne que la Chine continue d'appliquer des restrictions à l'exportation des matières premières sous la forme de droits ou de quotas interdits par l'OMC, lesquels font grimper artificiellement le cours des matières premières à l'échelle mondiale, alors que leur prix reste bas sur le marché intérieur, ce qui offre un avantage comparatif considérable aux producteurs chinois;
20. rappelle que la Chine possède environ 97 % des réserves de terres rares sur lesquelles elle impose des quotas d'exportations, entraînant ainsi une augmentation des prix d'achat pour les entreprises européennes qui s'en trouvent désavantagées par rapport aux entreprises chinoises;
21. invite l'Union et la Chine à développer des partenariats stratégiques en recherche, développement et innovation par une coopération renforcée entre les universités et les instituts de recherche européens et chinois, par des programmes universitaires et de formation communs et par une mobilité accrue des chercheurs; se félicite que les programmes européens soient accessibles aux équipes de recherche chinoises et demande que les programmes chinois soient ouverts aux chercheurs européens; encourage l'établissement de partenariats technologiques pour répondre au défi commun que représente l'élaboration de méthodes de production économes en ressources par des programmes de recherche collaborative, au bénéfice mutuel des populations d'Europe et de Chine;
22. demande une évaluation de l'impact des zones économiques spéciales chinoises dans les pays africains et nord-africains, en particulier ceux avec lesquels l'Union a passé des accords commerciaux; souligne avec inquiétude que la politique chinoise en Afrique peut avoir des impacts dramatiques sur les ressources naturelles et affecter les politiques de développement menées par l'Union; demande à la Commission d'évaluer la cohérence entre les politiques européennes commerciales menées vis-à-vis de la Chine et les politiques européennes de coopération au développement en faveur de l'Afrique.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	23.11.2011
<b>Résultat du vote final</b>	+: 43 -: 0 0: 3
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Jean-Pierre Audy, Ivo Belet, Bendt Bendtsen, Jan Březina, Giles Chichester, Pilar del Castillo Vera, Christian Ehler, Vicky Ford, Adam Gierek, Norbert Glante, Robert Goebbels, Fiona Hall, Jacky Hénin, Edit Herczog, Kent Johansson, Romana Jordan Cizelj, Lena Kolarska-Bobińska, Béla Kovács, Philippe Lamberts, Angelika Niebler, Jaroslav Paška, Aldo Patriciello, Anni Podimata, Herbert Reul, Paul Rübig, Amalia Sartori, Francisco Sosa Wagner, Konrad Szymański, Patrizia Toia, Evžen Tošenovský, Ioannis A. Tsoukalas, Vladimir Urutchev, Alejo Vidal-Quadras, Henri Weber
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Satu Hassi, Jolanta Emilia Hibner, Yannick Jadot, Ivailo Kalfin, Seán Kelly, Holger Kraemer, Werner Langen, Alajos Mészáros, Mario Pirillo, Vladimír Remek
<b>Suppléants (art. 187, par. 2) présents au moment du vote final</b>	Cristian Silviu Buşoi, Anna Hedh